

# SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ DU 1 McGILL



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE GENERAL ANNUAL MEETING

**LE 19 OCTOBRE 2006** 

## Mise à jour de la Déclaration de copropriété et des registres

La mise à jour se poursuit et sera soumise pour ratification par les copropriétaires lors de l'Assemblée générale annuelle de 2007/2008.

- ♦ La location d'une unité : une durée d'un an ou plus.
- Certificat de localisation de chaque unité.
- Y inclure le nouveau cadastre provincial.
- Mettre à jour les registres légaux de chaque unité
- Nouveaux règlements, etc.

#### Les sept foyers dits 18

Au moment d'écrire ce rapport, nous sommes en attente d'une décision de La Régie du bâtiment qui doit statuer sur les plans soumis pour la mise aux normes et les correctifs à apporter pour les rendre sécuritaires.

## Les quittances

La quittance pour la mise en conformité et le fonctionnement de tous les foyers ne sera donnée que lorsque les correctifs aux foyers et cheminées des 18 seront complétés et confirmés par nos experts.

#### Vidéotron : Câblodistribution

L'entente donne toujours à tous les résidants qui sont branchés <u>des rabais</u> importants tant pour la cotisation de base que pour les forfaits additionnels que vous payez directement à Vidéotron.

La perception de la cotisation de base de 21,50\$ par mois par le Syndicat sera faite en novembre à tous les abonnés (dont la liste nous est fournie par Vidéotron) et si le paiement n'est pas reçu dans les 30 jours suivants, les coûts du service de base seront ajoutés aux frais de condo dès le mois de décembre.

Vous recevrez un avis vous donnant tous les détails. N'hésitez pas de communiquer avec Jacques Millaire pour toutes questions. (Si votre unité est en location, assurezvous que votre locataire acquitte cette cotisation, sinon nous l'ajouterons à vos frais de condo. Merci)

#### Le café des Éclusiers

Nous restons vigilants dans ce dossier pour assurer la quiétude des résidants.